

## **Etude de Carrière - Aix**

---

**À:** Primpied Jennifer  
**Objet:** RE: Vente aux enchères ASSOCIATION DENTEXIA : LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

**De :** Primpied Jennifer [mailto:j.primpiéd@gmail.com]  
**Envoyé :** lundi 24 octobre 2016 10:52  
**À :** Etude de Carrière - Aix  
**Objet :** Vente aux enchères ASSOCIATION DENTEXIA : LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

Mon Cher Maître,  
Chère Madame Manchon,

Je reviens vous dans l'affaire citée en références et vous informe que j'ai procédé les 11 et 12 octobre au récollement d'inventaire des actifs situés :

- 1) A LYON - 98 avenue Montgolfier - Après avoir retiré les clés auprès du représentant du bailleur savoir Groupe MERCIER-Domaine du Bois Dieu - Le Mini Parc à LISSIEU.
- 2) A LYON - Hôpital Natecia - 22 avenue Rockefeller - En présence du bailleur savoir M. DUMOUSSET et de Mme FESSY
- 3) A VAULX EN VÉLIN - 37 avenue Gabriel Péri en présence de M. Eric FUGER bailleur.

Il a été convenu avec chacun des bailleurs, que la vente aux enchères aurait lieu sur site afin d'en assurer la meilleure efficacité, rapidité et rentabilité (ett éviter des coûts de démontage, de déménagement et entreposage toujours aléatoires pour du matériel médical de haute technologie).

Ainsi, il a été convenu de procéder comme suit :

Vente aux enchères des 3 sites précités le LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

À 9h00 : A LYON - Hôpital NATECIA - 22 avenue Rockefeller - Les opérations d'enlèvement sont autorisées par le bailleur (et sous la surveillance de mon étude) jusqu'au mercredi 16 novembre 18H00 (avec possibilité de poursuite exceptionnelle, si demande, le jeudi 17/11), sachant que leurs prochains locataires (dentistes) seront présents à la vente car intéressés par du matériel...

À 11h00 : Vente sur désignation de l'entier cabinet situé à LYON 98 avenue Montgolfier - en un seul lot -. J'ai pris attache auprès de M. Kevin JEAN, futur locataire du dit cabinet, qui en complément de l'offre qu'il vous avait adressée m'a fait parvenir un chèque de consignation - condition requise pour que la vente soit opérée en un lot et non démantée article par article. Les opérations d'enlèvement seront bien entendu liées à l'acheteur... S'il s'agit de Monsieur JEAN, les clés, sauf contre-ordre de votre part, seront immédiatement remises au bailleur à l'issue de la vente... S'il s'agit d'un acheteur tiers, nous conviendrons d'un délai d'enlèvement sous 48 ou 72 heures avec lui.

A 15h00 : à VAULX EN VELIN - 37 avenue Gabriel Péri. Le bailleur a consenti à ce que les enlèvements durent (éventuellement) jusqu'à la fin du mois de novembre. Nous indiquerons aux acheteurs qu'ils disposent d'un délai de 48H avec +ou- de souplesse.

Les futurs locataires (également dentistes) seront aussi présents.

Concernant le matériel entreposé dans le garde-meuble de FONTAINES (Châlon sur Saône), j'ai demandé le 7 octobre à la société SFD qui assure le garde-meuble, de me transmettre une liste des actifs entreposés, le montant des frais à acquitter pour sortir les biens du garde-meuble ainsi qu'un devis pour faire acheminer le tout jusqu'à mon Hôtel des Ventes. Sans réponse de leur part, je les ai relancé hier par mail.

A réception de leur réponse, nous envisagerons la vente ultérieure des biens à Manosque.

J'adresse ce jour les mêmes informations aux 3 bailleurs, à Monsieur JEAN (acheteur potentiel de Lyon-Montgolfier) et leur demande, dans la mesure de leurs disponibilités, d'assister à la vente.

La vente sera annoncée avec liste, photos, cahier des charges et conditions de vente : sur [www.interencheres.com/04001](http://www.interencheres.com/04001), sur un JAL du Rhône ainsi que sur une revue professionnelle des chirurgiens-dentistes.

Les conseils de l'ordre (National et régional) seront également avisés de la vente.

Pour les besoins de la publicité, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer par retour de mail, si la vente peut être annoncée avec TVA récupérable?

Une nouvelle ordonnance rectificative, me désignant, doit elle être rendue ?

Restant à votre disposition,

Je vous prie de me croire, Mon Cher Maître, votre bien dévouée,

Jennifer Primpied-Rolland